

COMITÉ PERMANENT DES PROGRAMMES ET DES FINANCES

Vingt-quatrième session

RÉSOLUTION N° 21

RÉVISION DU PROGRAMME ET BUDGET POUR 2019

Le Comité permanent des programmes et des finances,

Agissant en vertu de la résolution du Conseil n° 1375 du 30 novembre 2018 et conformément aux dispositions du paragraphe a) de son mandat,

Ayant examiné la Révision du Programme et Budget pour 2019 (document S/24/6),

1. *Approuve* le programme pour 2019 tel qu'il a été révisé ;
 2. *Adopte* le budget pour 2019 tel qu'il a été révisé, d'un montant de 52 240 024 francs suisses pour la partie administrative – comprenant la contribution additionnelle de 10 362 francs suisses versée par un nouvel État Membre – et d'un montant de 1 660 100 000 dollars des États-Unis pour la partie opérationnelle ;
 3. *Approuve* un prélèvement sur la réserve de revenus de soutien opérationnel de 5,4 millions de dollars É.-U., soit 600 000 dollars É.-U. de plus que le montant proposé dans le document S/24/6, afin de couvrir l'arriéré d'enquêtes, et prie le Directeur général d'inscrire cette augmentation dans la prochaine révision budgétaire ;
 4. *Autorise* le Directeur général à contracter les engagements et à effectuer les dépenses qui résulteraient de toute augmentation des activités dans les limites des ressources disponibles, nonobstant les dispositions du paragraphe 2 ci-dessus ;
 5. *Invite* le Directeur général à soumettre au Conseil, à sa prochaine session ordinaire, une réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2019 ;
 6. *Réaffirme* qu'une participation universelle au financement des activités opérationnelles est souhaitable et lance un appel aux États Membres, aux autres États intéressés et à d'autres donateurs afin qu'ils fournissent des fonds additionnels.
-